

BUDGET PRIMITIF 2015

ETUDE POUR UNE EXPERIMENTATION DU REVENU UNIVERSEL D'EXISTENCE EN REGION RHONE-ALPES / AUVERGNE

Fonction 4 : SANTE – ACTION SOCIALE

Rapport n°15.12.090

Exposé des motifs :

La conjoncture économique et sociale actuelle interpelle les instances politiques. Le danger est de voir se désagréger les valeurs de la république par l'accroissement irrésistible des inégalités et leurs conséquences. Devant ce danger, il convient d'imaginer des solutions à la hauteur des enjeux. Déjà imaginé et expérimenté ailleurs, le Revenu Universel d'Existence est une des pistes à évaluer¹.

De quoi s'agit-il ?

Le revenu de base est un droit inaliénable, inconditionnel, cumulable avec d'autres revenus, distribué à chacun, de la naissance à la mort, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie, dont le montant et le financement sont ajustés démocratiquement². Ce montant de solidarité doit assurer un niveau de vie décent et son insertion au bénéficiaire évitant toute stigmatisation liée à sa situation sociale.

Le Revenu Universel d'Existence remplaçant les aides individuelles existantes (retraite, assurance chômage, indemnités journalières, aides à la santé, à l'éducation, au logement, prime de Noël, pour l'Emploi, RSA, bourses...), agirait également comme un choc de « simplification » appliqué au secteur social en plus d'être une ambitieuse application du principe de redistribution des revenus.

Sans compter que, tant pour la formation, que pour les transports, l'éducation..., la part les dépenses sociales augmentent constamment.

Si ce type de démarche n'est pas de la compétence de la Région a priori, la mise en œuvre des compétences obligatoires de la Région suppose de plus en plus un accompagnement social. Il donc pertinent qu'elle puisse s'interroger sur la question et susciter avec les autres acteurs en charge de la question sociale une évaluation d'une pratique qui donne la preuve de sa pertinence dans de nombreux pays déjà. Au-delà des clichés, il s'agit rien de moins que de redonner sens à la déclaration universelle des droits de l'homme, qui lie la dignité, due à chacun d'entre nous, à la possibilité de subvenir à ses besoins.

Dans le contexte actuel, il est urgent de lancer une étude de faisabilité sur le sujet, qui puisse déboucher rapidement sur une mise en place au niveau régional, Rhône-Alpes / Auvergne. La nouvelle région mènerait ainsi une action pilote exemplaire.

¹ Lire « Le revenu minimum garanti: une idée phare pour le 21^e siècle », The Huffington Post Canada, 12/01/2015.

² cf. Charte du Mouvement français pour le Revenu de Base, lequel s'inscrit dans le mouvement international impulsé depuis 1986 par le Basic Income Earth Network (BIEN).

La démarche peut et doit s'appuyer sur les instances sociales agissantes et représentatives ainsi que sur l'ensemble des collectivités et acteurs publics (Etat, départements, Sécurité sociale générale et autres etc.).

Pour ces raisons nous vous proposons le lancement d'une étude de faisabilité pour l'expérimentation d'un revenu universel d'existence. Elle est estimée à 80 000€ par an et se déroulerait sur deux ans. Les conclusions seront rendues publiques lors d'une série de conférences sociales.

Dispositif :

Fonction 4 « Santé – Action sociale », sous-fonction 42 « Action sociale » :

Abonder la ligne « Solidarités » de 160 000 € en Autorisations d'Engagement et de 100 000 € en Crédits de Fonctionnement.

Ces crédits seront gagés sur la fonction 9, sous-fonction 91, ligne « Innovations et actions sectorielles ».